

Le Canadien.

Fiat Justitia ruat Cælum.

Vol. 2.]

QUEBEC, MERCREDI, 7 NOVEMBRE, 1821.

[N^o 42.]

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ
PAR
FLAVIEN VALLERAND,
A
TROIS PIASTRES PAR ANNEE,
Outre les frais de la Poste,
Payable d'avance par Semestre.

PAR ENCAN

Seront vendus, VENDREDI prochain, le 9
du courant, à la Chambre d'Encan des
Soussignés. —

- 10 BARRIQUES** de Vin d'Espagne,
10 Ditto de Madère, P L,
15 Quarts de Beuf inspecté,
25 Ditto do. non inspecté,
8 Ditto Farine d'Avoine,
3 Ditto Vin de Port de 3 douz.
chaque,
10 Ditto Gadelles,
20 Paniers d'Amandes,
20 Cruches de Brandy,
24 Ditto d'Huile de lin,
10 Caisses Savon,
2 Caisses de Tôle,

APRES QUOI.

Un Assortiment general de Marchandises
teches propres à la saison.

La Vente commencera à UNE heure, par
CHINIC & QUIROUET,
Quebec, 7 Nov. 1821. E. & C.

AVIS — Ceux qui ont des de-
mandes contre moi, soit par comptes, bli-
gations, billets ou autrement, sont priés de me
les remettre au plus vite à Quebec, ou à Mr.
Thomas Lee, Notaire, qui est chargé d'en
faire la collection F. BABY.
Quebec, 30 octobre 1821.

LES Soussignés ont à vendre à leur Magasin,
N^o. 14 Rue du Sault-au-Mrtelot :

Vin d'Espagne en pipes; Vin d'Oporto en caisses de 6 douz ; Huile de Loup marin et de morue; Vinaire de Vin blanc; Me- gasse de la Trinité; lard inspecté, Prime; Huile de Lin double Houillie; Fiches de 6 à 7 pouces.	Mastique d'Angle- terre; Savon jaune do. Chandelle à la baguet- te et au moule; Pein- ture rouge; Esprit de térébenthine; Pierre bleue; Peaux de ma- roquin et de kid; Fil noir au paquet; Cloux de 3½ à 28lbs.
---	--

AUSSI, — Les Articles suivans reçus par les
derniers arrivages :

- 200 Quarts Peinture blanche,
100 Caisses Vitres 6½ x 7½,
50 Ditto ditto 7½ x 8½,
45 Caisses Pipes T D,
15 Quarts Resine.

CHINIC & MEASAM,
Quebec, 24 octobre 1821. Agents.

LE TEMPS.

CHANSON.

AIR: *Ce Magistrat irréprochable.*

Près de la beauté que j'adore,
Je me croyois égal aux dieux,
Lorsqu'au bruit de l'airain sonore,
Le Temps apparut à nos yeux. (bis),
Foible comme une tourterelle
Qui voit la serre des vautours,
Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours! (bis)

Devant son front, chargé de rides,
Soudain nos yeux se sont baissés;
Nous voyons à ses pieds rapides
La poudre des siècles passés.
A l'aspect d'une fleur nouvelle
Qu'il vient de flétrir pour toujours,
Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

Je n'épargne rien sur la terre;
Je n'épargne rien même aux cieus,
Répond-il d'une voix austère;
Vous ne m'avez connu que vieux.
Ce que le passé vous révèle
Romonte à peine à quelques jours.
Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

Sur cent premiers peuples célèbres,
J'ai plongé cent peuples fameux
Dans un abîme de ténèbres,
Où vous disparaîtrez comme eux.
J'ai couvert d'une ombre éternelle
Des autres éteints dans leurs cours.
Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

Mais, malgré moi, de votre monde
La volupté charme les maux,
Et de la nature féconde
L'arbre immense étend ses rameaux
Toujours sa tige renouvelle
Des fruits que j'arrache toujours.
Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

Il nous fuit, et, près de le suivre,
Les plaisirs, hélas! peu constans,
Nous voyant plus pressés de vivre,
Nous bercent dans l'oublie du temps.
Mais l'heure en sonnant nous rappelle
Combien tous nos rêves sont courts,
Et je m'écric avec ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

P.-J. DE BERANGER.

Nécessité de l'alliance de la Phi- losophie et de la Législation.

Il est bien reconnu aujourd'hui
que les sciences se prêtent des

secours mutuels, que c'est en
vain qu'on tenteroit de mettre des
barrières entre elles. Il est sans
doute raisonnable de les considé-
rer chacune à part; mais il ne
faut jamais oublier que si nous
connoissons des verités qui nous
semblent detachees les unes des
autres, c'est que nous n'aperce-
vons pas les liens qui les unissent.
Parmi celles qui ont un très grand
nombre de rapports, on doit met-
tre sans contredit la philosophie
et la jurisprudence. En effet,
tout ce qui appartient à l'homme
en société est du ressort de la
philosophie; ce qu'il se doit à
lui même, ce qu'il doit à ses sem-
blables, à ses concitoyens, à sa
patrie, c'est la philosophie qui le
lui enseigne. La loi, par des dis-
positions rigoureuses, mais neces-
saires, effraie le mechant qui se-
roit tenté de nuire à la société,
met des entraves au fourbe rusé
qui voudroit en troubler l'har-
monie; mais la loi, dans un style
concis et laconique, se contente
de defendre et d'ordonner; elle
ne rend pas raison de ses motifs;
cependant, d'après la judicieuse
remarque d'un célèbre juriconsul-
te, ce n'est point connoître les
lois que de n'en savoir que les ter-
mes. Où puiser donc ces motifs
et cette connoissance de l'esprit
des lois, si ce n'est dans l'étude
même de la philosophie; c'est
elle qui nous les indique, qui
discute avec sagacité et pro-
fondeur tous les devoirs de l'hom-
me, qui entre dans tous les dé-
tails, et qui met dans le plus
grand jour tous les principes im-
muables de la morale la plus épu-
ree. Semblable à une mère ten-

dre et craintive, la philosophie nous sollicite, nous presse de faire notre propre bonheur en concourant à celui de nos semblables. La loi, au contraire, comme un père dur et inflexible, ordonne, menace et punit.

Je dis plus; les lois doivent tout à la philosophie: oui, c'est de cette sublime science que les lois tiennent leur existence; c'est dans les preceptes des sages qui l'ont cultivée que les jurisconsultes ont puisé leurs plus sages maximes. Qu'on parcoure en effet les lois romaines, ce chef-d'œuvre de la législation; elles offrent la preuve convaincante de ce que j'avance; tantôt c'est le langage du stoïcien Chrisippe qu'elles empruntent; tantôt celui de Théophraste, le célèbre disciple de Platon: ici, ce sont les propres maximes de Solon; là, celles du rigide et vertueux Caton. Qu'on lise dans Sénèque, dans Cicéron, les principes des Stoïciens sur l'usure; ce sont les mêmes que les jurisconsultes romains ont adoptés. Que l'on compare ce que les Stoïciens ont enseigné sur les mariages, sur la puissance paternelle, sur la foi des contrats, sur la religion des sermens, et l'on sera forcé de convenir que les jurisconsultes ont tout emprunté des philosophes. Et comment la philosophie seroit-elle une science étrangère à celle des lois, puisque les plus grands législateurs ont été philosophes, et que ce sont les plus purs principes de leur morale qu'ils ont consacrés dans leurs lois: l'histoire de tous les temps et de tous les lieux nous instruit de cette vérité. Ouvrons ce dépôt sacré des vertus et des vices des hommes, et nous y verrons Zoroastre donnant des lois à la Perse; Solon à Athènes; Lycurgue à Lacédémone. Jetons

les yeux sur cette ville à jamais célèbre, l'effroi et l'admiration de l'univers; Rome nous présente une foule de philosophe parmi les jurisconsultes les plus célèbres.

Demosthènes avoit été formé à l'école de Platon; Cicéron, son rival, fit le voyage d'Athènes pour entendre les successeurs de l'Homère des philosophes. Le Défenseur de Milon, l'accusateur de Catilina se délassoit à Tullum des fatigues et des perils de la tribune en composant ces traités philosophiques qui font les délices des gens de bien. A Rome encore les Papiniens, les Ophiilius, les Ulpiciens, les Scérola étoient des disciples du Portique ou de l'Académie.

Si des anciens nous passons aux modernes, nous voyons au milieu du règne orageux du sombre et cruel Henry VIII éclore des lois dignes des plus beaux âges; l'auteur de ces lois est Thomas Morus, qui mourut avec tant de courage sur un échafaud.

Sous le règne de Jacques Ier, François Bacon porte le flambeau de la raison dans le dédale des lois. En France, qui le croiroit? C'est du règne de Charles IX, de ce règne de troubles, de fanatisme et de sang, que datent nos plus belles ordonnances. Un philosophe, un grand homme, le chancelier de l'Hôpital, faisoit prevaloir la voix de la justice et de la raison au milieu des fureurs des factions; il inspiroit à un roi sanguinaire des édits pleins d'équité et de clemence, qui font encore aujourd'hui le plus bel ornement de la jurisprudence française. C'est encore la philosophie qui a enfanté l'ouvrage immortel de *l'Esprit des Lois*, et mérité au président de Montesquieu le titre de législateur des nations.—*Journal Français.*

(Du *New York Commercial Advertiser* du 22 Oct.)

NOUVELLES RECENTES D'EUROPE.
Par l'arrivée du navire Robert Fulton, capitaine Holdridge, en 43 jours de Liverpool, les éditeurs du *Commercial Advertiser* ont reçu des journaux de Londres jusqu'au 5 et de Liverpool jusqu'au 6 Septembre

Les nouvelles les plus importantes fournies par cet arrivage ont rapport aux affaires des Turcs. Il paroît par des avis qui portent l'apparence de l'authenticité, que le Divan a acquiescé sans réserve aux demandes de la Russie. Cependant comme la notification que l'assentiment à ces propositions n'étoit parvenue à l'ambassadeur Russe que quelques heures après le tems fixé, il avoit demandé peremptoirement ses passeports, et avoit fait voile pour Odessa. La Porte avoit envoyé aussitôt deux messagers à St. Petersbourg, et comme le vaisseau dans lequel l'ambassadeur s'étoit embarqué étoit retenu par les vents contraires, les Turcs esperoient que la réponse seroit reçue assez à tems pour prévenir son départ absolu. Un article de Londres du 2 Septembre dit:—

Les journaux de Paris de Mardi et Mercredi sont arrivés. Les nouvelles fournies par ceux de Mercredi sentent un peu la guerre, dans ce qui a rapport aux négociations entre la Russie et la Turquie. Il paroît que le baron Stragonoff avoit fait voile pour Odessa, et que son départ avoit été suivi de quelques mouvemens parmi les troupes Russes sur la Pruthe, qui indiquoient un appel peremptoire aux armes. Un des avis porte aussi que la Turquie n'avoit pas acquiescé entièrement aux propositions du cabinet de St. Petersbourg, mais a-

voit proposé quelques modifications. Si c'est le fait, il explique d'une manière plus satisfaisante la conduite de Strogonoff, qui pouvoit être autorisé par les instructions de son gouvernement à rejeter tout assentiment modifié aux propositions de ce gouvernement. Mais si ces conditions avoient été acceptées purement et simplement, et que l'ambassadeur Russe agissant sur un point de pure formalité, à cause du délai de quelques heures, (l'acceptation des conditions ayant déjà été signifiée) avoit terminé tout à l'esprit conciliateur dans lequel ces propositions auroient été faites. Avec les renseignements que nous avons devant nous, nous ne pouvons ni concilier ces avis contradictoires, ni ajouter beaucoup de foi à l'un ou à l'autre.

Un autre détail récent dit : le contenu des journaux du continent est très important : si l'on doit y ajouter foi, l'espérance de la continuation de la paix créée par les avis précédens n'étoit pas fondée. Ces avis nous apprennent que la Porte n'a donné qu'un consentement modifié aux propositions de la Russie, ayant même retracté une partie de ce qu'elle avoit accordé d'abord. Les Turcs ont concentré leurs forces dans la Moldavie et la Valachie, et les forces Russes dans la Bessarabie viennent d'être augmentées de la 17^e division avec un parc d'artillerie et plusieurs pièces de campagne.

Des lettres d'Odessa du 7 Août annoncent la nouvelle mercantile importante qui suit :—Elles disent que les facilités qui étoient fournies par la liberté du port d'Odessa au maintien d'un commerce interlope avec l'intérieur de la Russie, ont induit le cabinet de St. Petersbourg à faire cesser l'expérience de courte du-

ree en faveur de cette ville florissante, dont le commerce est soumis par un ukase imperial aux réglemens des douanes.—On pense qu'il sera accordé un mois aux marchands qui ont spéculé sur l'existence du privilège, et qu'ensuite il sera entièrement aboli.

Nos derniers avis ont laissé les restes de la Reine à Stade sur le chemin de Brunswick. Les derniers papiers contiennent un récit intéressant du convoi de son arrivée à Brunswick, et de l'enterrement. La procession funèbre avoit été accompagnée de la plus grande attention. Comme la Reine étoit morte en pays étranger, il ne s'agissoit plus que de déposer le corps dans la tombe. Comme le corps étoit porté le long de l'aile au lieu de la sépulture, cent jeunes demoiselles des meilleures familles de Brunswick, habillées en blanc, se tenoient de chaque côté, jetant des fleurs devant. La voute sepulcrale de la famille qui est très vaste, étoit éclairée avec des cierges. Elle contenoit cinquante sept cercueils des différentes branches de cette ancienne famille. Les exécuteurs demandèrent encore à Brunswick que la plaque qui avoit été ôtée à Colchester fût remplacée, mais aussi inutilement que devant.

Le Roi partit de Dublin, pour s'en retourner le 3 Septembre. On pensoit que comme sa majesté étoit demeurée si longtems en Irlande, elle ne retourneroit pas par la Principauté de Galles, comme elle se l'étoit proposé. On ne s'attendoit pas qu'elle restât plus de cinq ou six jours à Londres, avant de partir pour Hannover, et comme les journaux le disent encore pour Vienne.— Les égards montrés au Roi en Irlande, n'avoient pas été diminués par la longueur de son séjour ; et l'attachement apparent

du peuple au Roi, et son désir de le voir étoient toujours les mêmes. Son départ fut accompagné d'autant de splendeur et de pompe que l'avoit été son arrivée dans le pays. Le marquis de Londonderry, (ci devant lord Castle-reagh) étoit partie pour Londres avant sa majesté.

Le vaisseau de sa majesté, *Andromache*, étoit arrivé à Portsmouth de l'Amérique du Sud. *Lady Cochrane* étoit arrivée dans l'*Andromache*, ainsi que la dame du ci devant vice roi du Pérou, ses trois filles et ses deux fils, et leurs suites. Ils étoient partis de Lima le 7 Avril. *Lord Cochrane* étoit à Callao avec 6 ou 7000 hommes. Les royalistes à Lima se montoient à 8 ou 10,000. L'ex-vice-roi n'étoit pas venu avec sa femme. Les nouvelles qui avoient été reçues de la prise de Lima se trouvent incorrectes.

La cour de Bruxelles a pris le deuil pour la Reine.

LE NAUFRAGE DE L'EARL OF MOIRA.—Le nombre des personnes arrachées à la mort par les chaloupes est de 74, et 34 corps de personnes noyées ont été retrouvés, faisant un total de 108. On comptoit qu'il y avoit 110 personnes sur le vaisseau. *William M'Leish*, écuyer, de *Glasgow*, qui est un de ceux qui ont péri, a laissé £1000 aux différentes institutions charitables de cette ville. Quoique les donations soient simplement mentionnées dans une lettre écrite il y a deux ans, les héritiers légitimes de *M. M'Leish* les ont confirmées de la manière la plus désintéressée, même sans deduction du droit de legs.

Le paquebot à vapeur, le *Robert Bruce*, prit en feu le 28 août, en allant de Liverpool à Dublin. Il fut poussé dans la baie de *Cemaes*, près d'*Amlwch*, et coulé bas. On pensoit qu'il pourroit

être réparé. La cabane et le pont étoient fort endommagés.

Il n'est pas vrai que le droit sur les marchandises anglaises importées en Portugal, ait été réduit par un décret royal de 30 à 15 pour cent, l'ancien tarif, comme il avoit été annoncé. Une telle réduction n'a pas eu lieu.

Les nouvelles de Lisbonne alloient jusqu'au 20 Août. Il n'étoit rien arrivé d'important. Il avoit été émané le 20 un décret royal, déclarant qu'aucun député des Cortès n'acceptera ou ne sollicitera du gouvernement, pour lui-même ou pour tout autre individu, aucune pension, marque d'honneur ou emploi, à moins qu'il ne lui appartienne en vertu de la loi, ou dans la carrière de sa profession. Il n'est permis à aucun député de faire une requête au gouvernement de quelque manière que ce soit, sans le consentement des Cortès.

La Reine d'Angleterre étoit sur le point de contracter pour un emprunt avec un des banquiers de Paris, lorsqu'elle tomba malade.

On pensoit que le Roi d'Angleterre s'embarqueroit pour ses possessions d'Allemagne vers la mi-septembre. Il se faisoit de magnifiques préparatifs pour son couronnement comme Roi d'Hannovre.

Le vaisseau Hollandois, le Commerce, capitaine Schoon, d'Amsterdam, a été saisi à Newcastle, ainsi qu'environ 1517 mouchoirs de soie des Indes, un nombre d'écharpes et schâles de soie, de schâles de soie français, et quarante livres de thé. Les articles étoient empaquetés dans des boîtes de fer blanc bien soudées, et cachées dans le fond de la cale, et ne furent découverts qu'après une stricte recherche par les officiers.

Il y a une circonstance ou deux d'omises dans le détail de l'arrivée du roi en Irlande, qui quoique

peu importantes, ne paraîtront pas aux yeux des lecteurs comme aux nôtres peu remarquables.

Comme la procession s'avançoit, deux paysans qui conduisoient leurs charettes; entendirent le bruit s'approcher; ils virent les gens découverts, faisant les gestes les plus étranges. Par ma foi, Pat, c'est lui-même; cria Tim à son compagnon. Oui certes, répondit Paddy. Sans plus tarder, ils acculèrent leurs charettes dans le fossé, dételèrent leurs chevaux, montèrent sur leurs Rosinantes, qui, il faut l'avouer, n'étoient pas de race arabe, avec leurs traits, qui, nous devons le dire comme historiens fidèles, n'étoient pas de l'espèce la plus magnifique, avec leurs attaches pendillant au cou et sur les talons de leurs bêtes, ils furent se placer au devant de la cavalcade, au grand étonnement de la multitude, et à l'amusement non moindre de sa majesté

Un autre paysan eut l'audace, et l'on doit l'en blamer un peu, de sauter sur l'escabeau du carrosse du Roi et de s'y tenir depuis Howth jusqu'au vestibule de la loge. En vain lui cria-t-on de se desister; il reçut plus d'un coup de fouet des gens à cheval qui suivaient la voiture; et il eut l'honneur de donner la main à sa majesté lorsqu'elle descendit de voiture. Le nom et la gloire de cet homme seront transmis aux enfans de ses petits enfans. Quelle foule notre ami assemblera autour de lui à la foire de Donnybrook dans ce mois-ci? Il y en a beaucoup qui le regarderont avec étonnement, et d'autres avec envie.

Le Roi et le Charbonnier.—Après la grande procession de Vendredi dernier, sa majesté laissa le Château de Dublin pour la Loge dans le parc, dans son carrosse pri-

vé, qui allait au petit pas, laissant approcher tous ceux qui le vouloient. Dans Parliament street, l'attention de sa majesté fut attirée par un charbonnier qui bénoissoit le Roi et lui demandoit la permission de le toucher de ses doigts; et le Roi lui dit avec la plus grande gaieté: "mon bon ami voici ma main," et il serra cordialement la main noire du charbonnier. L'homme fut étonné de cette condescendance de sa majesté; et renouvelant ses bénédictions, il leva sa main, la regarda tout extasié, et s'écria: "par toutes les puissances, tu ne "sera jamais lavec tant que je "vivrai."

Dublin peut maintenant se vanter de la présence non seulement des sujets les plus riches, mais, nous pouvons le dire en sûreté, de la famille la plus riche qu'il y ait sur la surface de la terre, celle du prince Esterhazy, ambassadeur de sa Majesté l'Empereur d'Autriche à la Cour de Londres. Cette famille opulente jouit d'un revenu qui se monte à plus d'un demi million sterling par an. L'habillement dans lequel le Prince a visité les Cours de l'Europe est estimé à un million sterling! et son habit seul a deux cent mille livres, et la garde de son épée à cent mille! Nous avons la haute autorité de Sir Walter Scott pour dire, que toutes les fois que le Prince revêt cet habit coûteux, la perte des diamans et des perles qui en tombe peut s'évaluer à cent ou deux cent louis. A l'occasion du couronnement, nous le tenons de la même autorité, la Princesse étoit littéralement couverte de diamans—elle en portoit autant que si c'eût été des cailloux de Bristol. Décrire la splendeur des équipages du Prince Esterhazy, sa suite nombreuse, son grand établissement, ses étonnantes richesses, ce

seroit taxer la credulité. Nous pensons qu'il a plus de vingt carrosses à Londres, et une telle multitude des domestiques, qu'ils ont plus d'une suite de valets. Et cependant il y a aussi peu de vanité personnelle, aussi peu d'importance dans l'air et les manières de cette opulente famille, que si elle étoit la plus obscur du pays. Jeudi au soir, nous étions assis au théâtre dans la même loge que le Prince Paul, la Princesse et le Comte Esterhazy, et pendant un tems considerable nous ne nous doutâmes pas du rang des personnages qui étoient à côté de nous. Il est certain que ni la dignité, ni les richesses de cette puissante famille n'ont d'influence sur ses manières qui ne respirent que l'élégance et l'affabilité. Elle est, à ce que nous croyons Hongroise.

(Dublin Patriot.)

NEW-YORK, 24 octobre.

La récolte en Angleterre.—Les pluies continues ont fait un tort incalculable aux fromens; ce qui a fait hausser le prix des nouveaux approvisionnement jus qu'à 32s 6d, et celui des vieux jus qu'à 37, 38 et même 40s le baril. La farine a renchéri et se vend 44s.

Un papier de Londres, du 14 septembre, dit:—Le tems étant devenu très-alarman pour les récoltes qui ne sont pas encore serrees, et le beau froment étant rare sur le marché ce matin, il a renchéri de deux chelins le quartier, et s'est vendu facilement à ce prix.

Les papiers de Leicester annoncent que le prix du froment avoit rehaussé de 7s à 8s le quartier.—Les pommes ont manqué presque entièrement.

Au pays de Galles.—Le Shrewsbury Chronicle dit:—Nous regrettons d'apprendre des nouvelles deplorables de l'état des re-

coltes dans la principauté de Galles, en consequence du tems humide et orageux. Elles restent sur la terre, gâtées entièrement par la pluie.

En Ecosse.—Le Courier de Glasgow dit:—La recolte de froment est bonne. L'orge et l'avoine le sont moins qu'à l'ordinaire. Les pois et les fèves ont mal réussi. Les patates sont bonnes. Dans le Perthshire, le froment est gâté beaucoup par le charbon; l'orge, l'avoine, les pois, les fèves et le foin seront rares.

En Irlande.—Le Dublin Patriot dit que les pluies ont fait un dommage incalculable aux récoltes dans tout le royaume. Les terres basses étoient toutes couvertes d'eau, en plusieurs endroits à la hauteur de 3 pieds. L'Advertiser de Clare dit que les patates ont été ruinées. Le froment, l'orge et l'avoine sur pied paroissent noirs, et avoient une triste apparence.

Sur le Continent.—Les pluies ont fait encore plus de dégât sur le continent, qu'en Angleterre. Toutes les campagnes sur les bords du Rhin ont été une scène d'inondation et de detresse.

Les journaux du Piémont contiennent les details les plus affligeans du dommage fait par des orages qui ont repandé la devastation dans plusieurs province de ce royaume.

Plusieurs journaux étrangers (dit l'Advertiser de Liverpool du 15 septembre) assurent positivement que l'empereur Alexandre a fait ses derniers arrangements pour attaquer immédiatement les Turcs; et qu'il n'attend plus que le consentement des membres de la sainte alliance, à qui, de même qu'à l'Angleterre, il a communiqué ses plans et les principes de sa politique. Ces plans ont (dit-on) pour objet, non-seulement de

garantir à l'avenir les Grecs de toute insulte et de l'oppression, mais d'assurer leur independance comme nation distincte. Comme ce sujet est encore enveloppé dans la plus grande obscurité, il seroit inutile d'en riendre à present

KINSTON, JAMAÏQUE, 20 août.

On a reçu par le papuebot une copie du bill passé dans la chambre des Communes pour regler le commerce des sucres des Indes occidentales. Ce bill fixe le droit à 40s. pour cent sur les sucres gris et jaunes, et à 45s. sur les sucres blancs; et ne soulage aucunement la detresse du planteur.

Gaz. de S. Jago.

Les rapports les plus affligeans sur les effets de la secheresse dans toute l'île ont été reçus cette semaine. Les yams seront presque entièrement perdus, avec presque toutes les autres provisions. Une grande quantité de betail a péri faute d'eau et de nourriture, et la prochaine recolte de sucre sera perdue dans plusieurs districts, les canes ayant péri totalement par la secheresse. Avec une si triste perspective devant nous, la reduction faite à la capitation l'année dernière, en consequence de l'emprunt de £80,000, peut être considerée comme une circonstance très-heureuse, et nous craignons qu'il ne faille recourir à d'autres emprunts encore plus considerables, pour subvenir aux dépenses publiques, à moins que le gouvernement ne prenne quelques mesures immediates pour soulager les planteurs ruinés, dont les dettes, aux prix et avec les droits actuels, ne donnent pas, même dans des circonstances favorables, un profit suffisant pour subvenir aux dépenses necessaires à leurs propriétés.—Ibid.

8.-JAGO, 12 août.

Nous avons la douleur d'annoncer le départ de sa grace le duc de Manchester du gouvernement de cette grande colonie, qu'il a administrée si long-tems avec justice et avec modération.

Les traits les plus marqués de l'administration de sa grace ont été le grand respect et l'attention qu'il a toujours montrés pour nos institutions civiles et religieuses, et la bonne conduite et l'état amélioré des nègres; tandis que le bonheur et la prospérité de la colonie ont fait sous lui des progrès qui rendront sa mémoire éternellement chère aux habitans.

Pendant la longue administration de sa grace, la loi martiale ne proclama point l'anneantissement de la sûreté publique, les décrets des cours de chancelier ne causèrent point de mécontentement, les restrictions n'entravèrent point notre commerce, les fardeaux publics n'accablèrent point le peuple, tout ce que dictoient la sagesse, et la prudence fut adopté, et, comme il a été remarqué dans le Bureau du noble secrétaire du département des colonies le gouvernement de la Jamaïque donna moins de trouble qu'aucune des autres colonies de sa majesté.

MONTREAL, 31 oct.

Session générale de Quartier de la Paix.

District de Montreal.

Liste des jugemens rendus le 29 octobre, étant le dernier de la Session.

Pascal Desjardins, convaincu d'assaut et batterie, condamné à 5s. d'amende et aux frais.

Michel Plamondon, convaincu de la même offense, condamné à 10s. d'amende et aux frais.

Germain Lenoir dit Rolland et Jean Baptiste Caron, convaincus

de la même offense, condamnés à 20s. d'amende chacun et aux frais.

Alexis Chamberland, convaincu de la même offense, condamné à payer un schelling d'amende et les frais.

James South et Mary Goldsmith, convaincus de petit larcin, condamnés à trois mois de maison de correction &c.

André Boileau, Joseph Simpson et François Laurent dit Larose, convaincus tous trois d'avoir tenu une maison de débauche et de prostitution, condamnés à six mois de maison de pénitence.

Richard Hart, convaincu d'assaut et batterie, condamné à payer un schelling d'amende et les frais.

Thérèse Piché, convaincue de la même offense, condamnée à un schelling d'amende et aux frais.

Henry Driscoll, convaincu de la même offense, sur la personne de James Brown, écuyer, condamné à £2 10s. d'amende et aux frais.

Laurent Perrault, convaincu de la même offense, condamné à 10s. d'amende et aux frais.

Joseph Naverd, convaincu de petit larcin, condamné à trois mois de prison.

Jane Fraser, convaincue d'assaut et batterie, condamnée à payer un schelling d'amende et les frais.

Alexander M'Donnell, convaincu d'avoir commis une assaut sur la personne de John Halket, écuyer, condamné à payer une amende de deux livres dix schellings, à donner caution, lui en la somme de £100, et deux repondans chacun en celle de £50, pour sa bonne conduite pendant l'espace de six mois.

Françoise Proulx, convaincue d'assaut et batterie, condamnée à un schelling d'amende et les frais.

LE CANADIEN.

QUEBEC,

MERCREDI, 7 NOVEMBRE, 1821.

Le Parlement provincial pour la DEPECHE DES AFFAIRES s'assemble le Onzième jour de Décembre prochain.

Il a été tenu une enquête du coronaire, jeudi dernier, sur le corps d'un émigrant nommé Dugal M'Dugal, natif d'Ecosse, lequel a été trouvé dans un champ près de l'Hopital à la Pointe Levi.

Il paroît par les temoignages, que ce pauvre homme, accompagné d'un autre, avoit porté mardi matin, une recommandation de M. le curé de Quebec au Dr. Hacket pour être admis à l'hopital, sur quoi il avoit reçu un ordre; mais il paroît qu'à l'heure ordinaire de la visite du matin, mercredi, il n'étoit pas encore arrivé. Dans le cours de la journée le corps fut trouvé de la manière ci-dessus, et prouvé être le même par l'ordre qui fut trouvé dans sa poche; il n'avoit aucune marque d'injure ou de violence; le rapport a été "mort par la visite de Dieu."

Nous apprenons que son Excellence, en consequence du malheureux destin de ce pauvre homme, a ordonné que l'établissement soit amené en ville pour l'hiver.—Q. M.

Nous sommes informés par un monsieur, (passager dans le St. Lawrence) que le Clarkson, Service, devoit partir de Portsmouth vers le 10 septembre avec des troupes pour ce pays-ci.—Id.

LE COMMERCE DES BLEDS.

Les avis concernant le mauvais tems pour les récoltes dans la Grande-Bretagne, aux premiers jours de septembre, et la hausse qu'il occasionna dans le prix du

bled, quoiqu'ils n'aient été reçus à New York que le mercredi de l'avant dernière semaine, ont été apportés ici par un exprès commercial, et l'on a agi en conséquence avant lundi dernier. Il a été fait, dit-on, de grands achats de bled surtout dans le district de Montreal, à des prix un peu meilleurs que les précédens. Nous croyons que ceux qui ont du bled à vendre ne voudroient s'en faire maintenant à aucun prix qui seroit justifié par une hausse correspondante dans le fret, en supposant même que les prix occasionnés par l'alarme en Angleterre fussent continués. Le bled déjà exporté cette saison, à risque, trouvera probablement un marché très favorable. Les prix du bled en Angleterre, en novembre et décembre, détermineront à peu près l'état du marché pour le bled dans la Grande Bretagne jusqu'à l'automne prochaine.

Un des maux provenant des lois concernant le commerce des bleds, c'est qu'en interrompant le cours des approvisionnements qui entrent graduellement dans chaque pays, à mesure qu'il en est besoin, pour maintenir partout l'égalité des prix, assurer l'abondance à tous, et un motif constant et une récompense certaine à l'industrie, ces lois produisent alternativement de hauts prix et de bas prix, une disette et puis un regorgement, et donnent la récompense naturelle du cultivateur au spéculateur, qui tient plus du joueur que du marchand prudent, dont les travaux inappréciables tendent à assurer à toute la famille humaine les avantages que les faiseurs de lois s'efforcent constamment de détruire.

Par l'exclusion partielle du bled étranger pendant les dernières guerres, et la distinction faite il n'y a pas longtemps en faveur du

bled des colonies, ce pays a probablement gagné, après tout, aux lois concernant les bleds en Angleterre : mais nous doutons s'ils ne sont pas plus avantageux pour lui de pouvoir concourir librement sur le marché anglois, avec tous les peuples du monde. Nous avons certainement droit à quelques avantages sur l'étranger, en Angleterre, étant soumis aux restrictions du système colonial, dont l'étranger est exempt.

Ce seroit une question intéressante de savoir si l'Angleterre a gagné quelque chose aux lois concernant le commerce des bleds ? si les agriculteurs anglois eux-mêmes y ont gagné quelque chose ? Nous savons du moins qu'ils croient y avoir gagné ; quoiqu'autant que nous pensons en juger, leur condition soit maintenant pire qu'elle n'étoit avant que le système actuel eût été pleinement activé. Cependant, il n'est pas douteux qu'il ne se trouvât une majorité dans le parlement pour la revocation de ces lois, si, comme toutes lois restrictives du commerce et de l'industrie, elles n'eussent produit un état de choses, auquel il seroit dangereux de toucher. Il est certain qu'il existe en Angleterre une détermination de revenir par degrés à un système plus salubre, et l'on a déjà fait de grands pas vers cet objet, dont les plus importants ont été la restauration de la monnaie métallique et de la réduction des dépenses publiques. — *Gaz. Q.*

LES BOULANGERS.

Rien n'apperoit les avantages si promptement que l'intérêt individuel, et rien n'est plus sujet à manquer le but par trop d'avidité. Quand des intérêts individuels, opposés, sont laissés libres, sans aucun avantage prépondérans, et sujets seulement à la punition légale décernée contre l'association, la fraude et la violence, l'un tient ordinairement l'autre dans les bornes de la justice, et c'est là l'intérêt général. Les boulangers ont été laissés dernièrement aussi libres que tous les autres corps de métier. Tout homme peut maintenant se

faire boulanger, sans permission ; il peut vendre à tel poids, à tel prix, et de telle qualité qu'il juge à propos. Toute association pour fixer le prix, est cependant punissable par l'amende, l'emprisonnement, le pilori, &c. La seule chose à craindre, par l'absence des réglemens, est l'association ; non pas que nous croyions les boulangers plus sujets à y tomber, ou plus capables d'y réussir, que d'autres artisans ; mais parce qu'ils ont été habitués à quelque chose d'approchant d'une association, par la coutume où l'on a été ci-devant de taxer le prix du pain, et que le public a été par la rend du moins vigilant et moins attentif en achetant le pain, qu'en achetant les autres choses dont le prix n'a jamais été réglé.

Quand la farine est renchérie, le pain doit aussi renchérir. Il n'y a aucune bonne raison pourquoi un boulanger, se trouvant en avoir entre ses mains, ne profiteroit pas immédiatement du renchérissement de la farine, aussi bien que l'agriculteur ou le marchand. Qu'ils aient droit ou tort, il y aura toujours plus ou moins de clameur contre les boulangers ; c'est à eux de ne point la mériter, et, comme toute autre clameur, mal-fondée, elle s'apaisera bientôt. Chacun devroit tâcher particulièrement à servir ses pratiques, comme tout homme de métier honnête, aux meilleurs conditions possibles, évitant avec soin tout ce qui n'est qu'un pair d'une association ; car elle est toujours à l'avantage des mal-honnêtes gens, qui ne tiennent jamais parole.

Dans l'absence de tout réglemen par autorité publique, et pour éviter toute méprise, les boulangers dont la réputation est établie feroient peut-être bien de marquer leur pain des lettres initiales de leurs noms, et du poids de chaque pain ; autrement le public devroit insister à le faire peser, pour être sûr de ce qu'il reçoit pour son argent. Quant à la qualité, le consommateur ne tardera pas à la découvrir, et il préférera naturellement le meilleur pain et le moins cher.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

- Nov. 1.—Navire Young Norval, James Adams, de Londres (du 3 septembre des Dunes) à J. Goudie, marchandises—2 tonneaux.
- 3—Barque St. Lawrence, G. Douglass, de Londres, (du 3 septembre des Dunes) à W. Newton, cargaison générale—Passagers, la Dame du Col. Cockburn et ses domestiques, Col. Andrews, Enseigne Daigety, Mr. Frinder, Mr. Wilson et Mr. Rivers.
- Goëlette Chatham, Robt. Mood, de Miramichi, à Patterson & Weir, à légers—Passager, Mr. Raimsbatham.
- Goëlette Bonne Citoyenne, J. B. Bernier, 25 jours de St. Jean de Terrebonne, à Chinic & Lemessurier, sel, rum et poisson.
- 5—Brig Harriet, Edw. Sibrell, du 15 Sept. de la Jamaïque, à J. Jones, jr. rum—Passagers, Mr. Forenett et Mr. Walker.
- 6—Brig St. Lawrence, Chesney, a fait voile le 8 sept. de Demerara, à Mr. Thayer, rum et sucre.
- Brig Love, Willis, du 27 août de Bristol, à W. Budden, fer, rum, &c.

— Navire Countess Dalhousie, Hewison, du 4 sept. de Londres, à J. Goudie, à lége.
— Goëlette Sea Flower, Downs, 25 jours de St. Jean de Terre-Neuve, à Mr. Lemesurier, sucre, sel et huile—Passager, Mr. Lemesurier.

DECOUVERTE IMPORTANTE.

Mr. L'Editeur.

Je m'enpresse de vous faire part d'une découverte que vient de faire un Magistrat. Ce n'est pas une découverte en chimie, un nouveau gaz, une nouvelle manière de décomposer, &c. &c., rien de tout cela. C'est un moyen sûr de faire exister ce qu'il seroit impossible d'imaginer. Il faut dire aussi que c'est le fruit de TRENTE-CINQ ANS ENTIERS DE PRATIQUE. Cette découverte importante est la découverte d'une conspiration horrible, d'une attaque contre le Gouvernement. Et voici la direction qu'il faut suivre. Mettez dans le chemin du Roi, sur le parafet, une guérite qui ne serve à rien; faites-la déclarer nuisance publique par un Grand Juré; faites en sorte que quelques personnes qui s'imaginent être sujets anglais s'avisent de l'abattre; faites venir des témoins en secret, faites leur dire ce qu'il ne veulent pas dire; et faites emprisonner un individu, n'importe quel, pourvu qu'il n'ait pas eu la moindre part à l'abattement de la guérite; et si l'on vient vous demander pourquoi vous agissez d'une manière qui paraît irrégulière, vous direz que vous avez découvert un crime de haute trahison, (probablement parce qu'une guérite représente le Roi) une attaque contre le Gouvernement; un crime qui surpasse en malignité tous ceux dont on ait eu connaissance depuis trente-cinq ans. Voilà, je crois, le plus grand effort du génie qu'un Magistrat puisse faire. Il assurera certainement l'immortalité à son auteur. Sa modestie ne lui permet pas de réclamer une patente ou un privilège exclusif; mais trouveroit-on convenable de le récompenser, je souscrirais volontiers pour une médaille.

E. B.

Rue St. George.

N. B. Il faut demander aux témoins, si les personnes qui ont abattu la guérite, avaient bu avant de partir!! Cette question me paraît inutile; à moins que l'on veuille réclamer le privilège de BOIRE, comme un privilège exclusif.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Quebec, 25 octobre 1821.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-en-chef faire émaner une commission nouvelle et générale de la Paix pour le district de Montreal, annulant par icelle la commission précédente, et nommant les personnes suivantes Juges de Paix pour ledit District.

QUORUM.

Les Membres des Conseils Législatif et Exécutif, les Juges des Cours du Banc du Roi et le Juge du District inférieur de Gaspé, et Thomas McCord, Jean M. Mondelêt, John Fletcher, J.

Thos. Taschereau, Patrick Murray, Paul Lacroix, Alexander Henry, Louis Marchand, Isaac Winslow Clarke, Joseph Turgeon, Pierre Guerout, Pierre Grisé, Louis Guy, François Desrivères, Jean Bouthillier, François Rolland, J. Philippe Leprohon, H. St. George Dupré, Thomas Porteous, Nicholas E. L. Dumont, Joseph De Labroquerie, Robert Jones, Joseph Edouard Faribault, George Cook, Henry McKenzie, James Finlay, François Xavier Malhiot, Pierre de Boucherville, Archibald N. McLeod, Hyacinthe St. Germain, Charles Fremont, William Robertson, Hughes Heney, François Antoine Laroque, Honble. Henry Byng George Garden, Samuel Gerrard, John Forsyth, Toussaint Pothier, Pierre De Rocheblave, Francis Badgley, Samuel Hatt, James Hughes, Calvin May, Alexander Wilson, Philip Luke, Barthelemy Rocher, Michel Turgeon, Jacob Oldham, Alexander Mabbut, Philip Byrne, Samuel Willard, Antoine Filion, Jonas Abbot, William Kell, Joseph Douaire Bondy, Joel Ives, John Savage, Joseph Baker, Richard Adams, Philemon Wright, William Bullock, Léon Lalonde, John McCallum, Charles Kilburn, Henry Cull, Ezra Ball, René De Labruere, James Milne, Seraphin Cherrier, Timothy Rose, Salah Pomeroy, Lawrence Kidd, William Macrae, Bonaventure Panet, Jacques Archambault, Paul Theophile Pinsonnault, André Dominique Pombrun, Joseph Porlier, Charles Fremont, John Yule, Louis Decoisgne, Paul Whitney, Aaron Martindale, Joseph Senet, Louis Raymond, Joseph Cartier, senior, Elisha Gustin, Ignace Raizenne, William Smith, Archibald McMilan, François St. Onge, Wit-

liam Bowron, Joseph Brunelle, François Hyacinthe Seguin, Dominique Ducharme, Jean Baptiste Fournier, Vincent Dufort, Ignace Gaucher Gamlin, Jean Barbeau, Pierre Weilbronner, Joseph Vigneau, Henry B. Brewster, John Kent Wells, Henry Crebassa, Alexander Brown, Henry Duvernet, Angus Shaw, John Gray, Thomas Thain, Robert Gillespie, Joseph Lamotte, Thomas Blackwood, Thomas Andrew Turner, James Millar, James Leslie, John Finlay, Deric Astrom, William Armstrong, George Burk, George Branford, Joseph Cartier, junior, Ephraim Birch, William Blanchard, Joseph Beaumont, E. M. R. Barbier, Hugh Caldwell, Martel De Vienne, Hughes Lemoine de Martigny, Conrad Derrick, Jean Baptiste De Lorimier, junior, William Granuis, Robert Hoyle, John J. Joint, Thomas Jobson, David Lukin, Adam Charles Moir, George H. Monk, Roderick Morrison, Martin Strong Parker, Julien Poirier, William Pardy, Thomas Russel, Norman Stuart, junior, Micah Townsend, Robert Vincent, James Witford, Stephen Yarwood, James Brown, Jean Baptiste Hertel De Rouville, Donald Duff, François Victoire Malhiot, Louis Chicout Duvert, John Le Breton, et Daniel De Hertel.

UN Homme marié offre ses services comme MAITRE D'ECOLE pour les langues Angloise, Française et Latine qu'il peut enseigner par principe, ainsi que l'Arithmétique. S'adresser à cette Imprimerie.

N. B. Il produira de bons certificats de sa conduite et de sa capacité.

INFORMATIONS DEMANDEES.

DÉS informations concernant un jeune homme du nom de JACQUES-ANGE-HYACINTHE-FRANÇOIS-HYPOLITE-ARCY, qui est parti de l'Orient en France il y a environ 5 ans, pour New-York, où il est resté environ un an, et d'où l'on suppose qu'il s'est rendu en Canada, seront reçues avec reconnaissance à cette Imprimerie.

Quebec, 25 Juillet, 1821.